



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



l'Europe
engagement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Énergie
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

Initiation en biodynamie en maraichage 19 et 20 novembre 2018 à Villeneuve les Avignon (30)

*Conditions générales de formation

Pensez au service de remplacement

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicedereplacement.fr

Le crédit d'impôt à la formation

Qui est concerné ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

Comment est-il calculé ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

Comment en bénéficier ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

Public : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

Aspects pratiques : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

Coût des formations : La majorité des formations sont prises en charge pour le public précité. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA.

Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

Je souhaite participer à une formation : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

Je ne veux/peux plus participer à la formation :

J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

Si le Civam bio du Vaucluse annule ou reporte la formation :

En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

Après la formation : attestation de présence remise à la fin de la formation ; feuilles d'émargement, convention et facture acquittée sur demande notamment pour pouvoir bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription --

INITIATION EN BIODYNAMIE EN MARAICHAGE

Avec Thérèse Mevel (Mouvement de l'Agriculture BioDynamique)

Lundi 19 et mardi 20 novembre à Villeneuve les Avignon (30)

Objectif général de l'action de formation :

L'objectif de la formation est d'intégrer les concepts de base de l'approche et de la méthode bio-dynamique et appliquer les techniques spécifiques en maraîchage.

Prérequis : pas de prérequis demandés.

Public cible : agriculteurs, agricultrices du Vaucluse, Bouches-du-Rhône et des départements limitrophes.

Compétences visées : à la suite de la formation, les stagiaires pourront mettre en place et pratiquer dans un objectif d'amélioration technique durable de leur exploitation les principes de l'agriculture bio dynamique.

Critères et modalités d'évaluation des résultats :

- Pour évaluer les capacités acquises par chaque stagiaire, une évaluation croisée orale (entre stagiaires et sous le contrôle de l'intervenant et de l'animateur) sera réalisée en fin de journée.
- Pour évaluer la satisfaction des stagiaires un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque stagiaire à la fin de la formation.

PROGRAMME

Lundi 19 novembre - 9h à 17h

Objectif : Identifier les principes fondamentaux de l'agriculture biodynamique et les appliquer aux cultures maraîchère.

- Définir les fondements de l'agriculture biodynamique (historique, origines, principes fondamentaux spécifiques, valeurs, marque Déméter)
- Les spécificités de l'agriculture bio-dynamique :
 - 1- L'organisme agricole
 - 2- Les préparations 500 et 501
 - 3- Recyclage de la matière organique
- Les préparations du compost à base de plantes médicinales.

12h30 - Repas (tiré du sac)

- Les rythmes cosmiques : intégrer les éléments d'astronomie pour comprendre les rythmes solaires, lunaires et planétaires, avoir utiliser les rythmes naturels
- Travail en groupe : élaboration d'un itinéraire technique en cultures légumières aux choix des participants incluant les méthodes de l'agriculture biodynamique au maraîchage.



Mardi 20 novembre - 9h à 17h

- Rappel des notions vu la veille.
- Mise en pratique sur le terrain : Visite d'une ferme en maraichage biodynamique (à Villeneuve les Avignon) :
 - explication des intérêts, principes et pratiques mise en œuvre par l'exploitant,
 - identifier les pratiques agricoles développées selon le principe biodynamique,
 - échanges avec les participants sur leurs expériences,
 - observations du sol
 - pratique : incorporation de préparations au tas de compost, ou application d'une 500 pour un semis ou sur une jeune plantation (dynamisation).

12h30 - Repas (tiré du sac)

- Identifier les notions d'individualité agricole, relations et équilibre dans les écosystèmes (biotopes, fonctionnement des végétaux, interactions, paysage...)
- définir les bonnes pratiques agronomiques pour éviter les parasites (champignons et insectes indésirables)
- Prévenir et résoudre les maladies et parasitisme en cultures légumière à partir de méthodes douces : les tisanes, infusions/décoction, les poivres.
- Illustrer les propos à travers les exemples concrets d'itinéraires techniques des participants (ferme en maraichage biologique)

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

Présentation orale avec l'aide de support visuel (diaporama, documents ...) et explication orale avec l'aide de paperboard pour les illustrations. interaction permanente entre le formateur et les professionnels. Visite de ferme et étude de cas concrets.

INFOS PRATIQUES

Moyens d'encadrement :

Intervenant : Thérèse Mével, Maraichère et formatrice à la MABD - <https://www.bio-dynamie.org/>

Animation/logistique : Oriane Mertz, Conseillère filière maraichage et volailles bio, Agribio84-13.
06 95 96 16 62- oriane.mertz@bio-provence.org

Adresse lieu (19 et 20 novembre 2018) : Mas de Carles, chemin de Carles – 30400 Villeneuve les Avignon

Repas du Midi : Tiré du sac.

Tarifs :

La formation est gratuite* pour les contributeurs VIVEA (agriculteurs, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires à jour de leur cotisation MSA).

Pensez au service de remplacement (Info SR Vaucluse : 04 90 84 00 06)

Frais de participation de 175 €/jours de formation pour les agriculteurs non éligibles aux fonds de formation VIVEA et pour les salariés (possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle : OPCALIM, FAFSEA...).

*En fonction du nombre de participants, une participation pourra vous être demandée.



BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Commune :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation Cotisant solidaire Salarié agricole Technicien, conseiller agricole autre, précisez.....

Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : NON OUI
laquelle ?.....

Quelles productions faites-vous : Arboriculture / Maraichage / Oléiculture / Viticulture

Vos attentes vis-à-vis de la formation :

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ? : site internet InPACT Site internet Bio de PACA Catalogue de formation InPACT Collègues agriculteurs ou porteurs de projets Newsletter Autre (préciser)

Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation

Date : Signature :

Je m'inscris à la formation

INITIATION EN BIODYNAMIE EN MARAICHAGE

Je suis éligible au VIVEA

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**

Pour les nouveaux installés (moins d'un an) **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**

Joindre un chèque de caution de 75€ par jour de formation

Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

Joindre un chèque de caution de 75 € par jour de formation ou directement le paiement de la formation.



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



l'Europe
2014-2020
Programme Agricole
pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Ministère de l'Agriculture
de la Pêche et de la Forêt

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

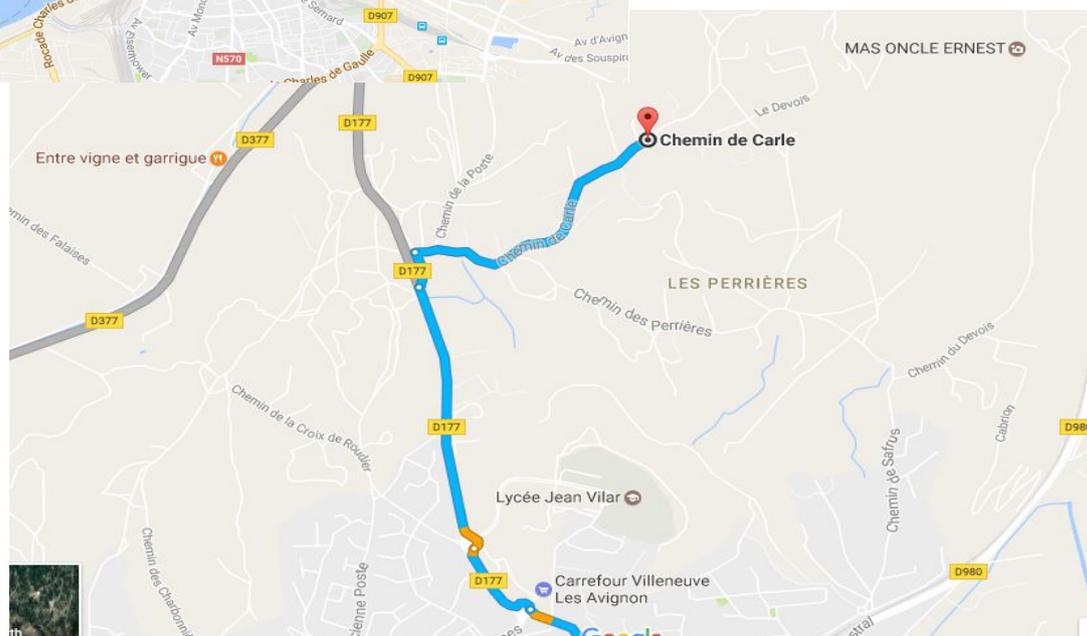
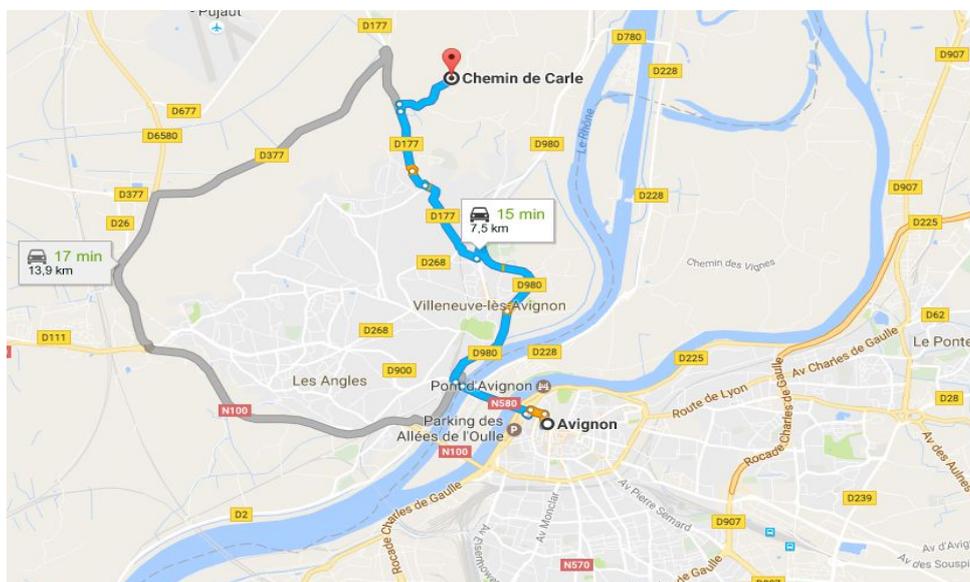
--- Programme et inscription ---

L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de réservation.

Je joins un chèque de € à l'ordre de CIVAM bio du Vaucluse avec mon Bulletin d'inscription.

A renvoyer à :
Agribio Vaucluse - M.I.N.5 - 15 avenue Pierre Grand 84953
Cavaillon Cedex

Accès



De Avignon : Sortir d'Avignon direction Villeneuve-Pujaut - Prendre à droite et continuer sur 950 m - Entrer dans Villeneuve-lès-Avignon – Traverser Villeneuve direction Pujaut- Passer devant le carrefour et le lycée Jean Vilar - Sortir de Villeneuve-lès-Avignon et continuer sur 500 m - Prendre à droite - **Chemin de Carles** (D117) et continuer sur 1 km toujours sur le chemin de Carles, le Mas se trouvera sur la droite. Se garer et suivre les flèches pour aller jusqu'à la salle.



• **AGRIBIO 84** •
Les Agriculteurs **BIO** du Vaucluse



• **AGRIBIO 13** •
Les Agriculteurs **BIO**
des Bouches-du-Rhône



Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription --